

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, ru-
Ste-Anne, Québec par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE 103, rue Sainte-Anne, Québec.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

V
T
I
II
J
DIP
28
G
30
Atel
Une

05.
dit
se
nt,
ro-
ire

WILFRID LACROIX, B.A.A.

ARCHITECTE

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

a-
ec
de
r-
la
rt
r-
le

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Morin * 1, Rue St-Jean
QUÉBEC. LÉVIS.

JOS. P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

..
S
-

GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

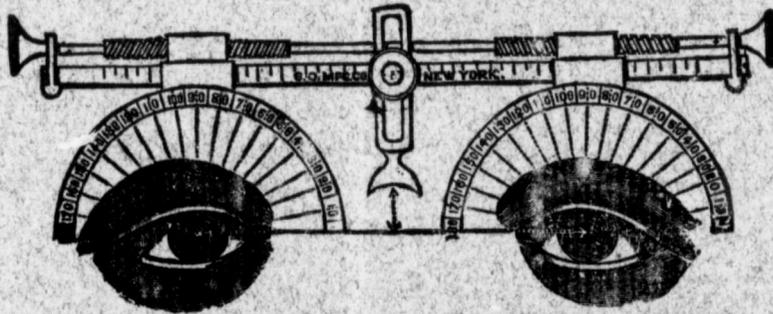
F. P. GAUVIN

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, - QUEBEC



**J.-E. GAGNON, OPTICIEN
SPÉCIALISTE.**

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité : Verre Torique

Seul Fabricant de Verres à Lunette à Québec
Comparez nos verres et le fini de notre travail

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU
de 8 heures a. m. à 8 heures p. m.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU

RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES

Bell 91

National 168

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

PRATTE

POUR
ÉGLISES
CHAPELLES,
MAITRISES



INDISPENSABLE
PARTOUT
OU L'ON
CHANTE

PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

~~~~~

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

**FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.**

~~~~~

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

ANTONIO PRATTE

FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTRÉAL.

NAVIGATION

Voyages d'Hiver

dans le Sud



Visitez la terre du soleil
et de la santé — Bermudes,
Floride, Cuba, les Carolines,
la Géorgie, Nouvelle-Orléans,
Californie, Atlantic City,
Washington, Old Point Com-
fort, etc., etc.

Pour autres informations
particulières, livrets descrip-
tifs, taux, listes d'hôtels, prix,
s'adresser à

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31, Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

48, ADELAÏDE OUEST, - TORONTO, Ont.

5, RUE DE ROME, - - - PARIS, France.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 273. — *Les Quarante-Heures*, 273.

Partie Officielle : Lettre pastorale, 274. — La messe votive solennelle du 3 janvier 1915, 278. — Feu M. l'abbé J.-B. C.-Dupuis, 278. L'Apostolat de la Prière, 278.

Partie non Officielle : Bonne année, 279. — CAUSERIE DE LA SEMAINE : Vers le bonheur, 279. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Solennité du patron de la paroisse, 281. — À TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 282 ; Ottawa, 284.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : La manifestation antialcoolique à Limoilou, 285 ; La prohibition à Saint-Philippe de Néri, 287 ; La tempérance à Saint-Lazare de Bellechasse, 287.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, janvier 3. — S. NOM DE JÉSUS. *2e cl.*
Lundi, 4. — Octave des SS. Innocents, *simple.*
Mardi, 5. — Vigile de l'Épiphanie, *semid. privil.*
Mercredi, 6. — ÉPIPHANIE DE N.-S. J.-C., *dbl. 1 cl.* (d'obligation)
Judi, 7. — De l'oct. *semid. privil.*
Vendredi, 8. — De l'oct. *semid. privil.*
Samedi, 9. — De l'oct. " " "
Dimanche, 10. — Dim. dans l'oct. et I. ap. l'Épiph.

QUARANTE-HEURES

4 janvier, Dominicaines (Séminaire). — 6, Asile du Bon-Pasteur. — 8, Patronage de Québec. — 10, St-Joachim.

PARTIE OFFICIELLE

LETTRE PASTORALE

PRESCRIVANT DES PRIÈRES PUBLIQUES POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX

LOUIS-NAZAIRE BEGIN, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine du titre de Saint-Vital, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec,

Au clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Vous suivez comme Nous, Nos Très Chers Frères, avec douleur et avec inquiétude, les tragiques événements de l'horrible guerre qui, depuis des mois déjà, ensanglante et dévaste une grande partie de l'Europe. Les nations les plus puissantes luttent aujourd'hui les unes contre les autres, avec toutes les ressources meurtrières que les progrès de la science et de l'industrie ont pu mettre à leur disposition. Et même, ces Etats comptant des sujets sur presque tous les points de l'univers, on peut dire que le monde entier est aujourd'hui en proie au terrible fléau de la guerre.

Et, en effet, la guerre est bien un véritable fléau, et même le plus redoutable de tous les fléaux. Il suffit à chacun, pour s'en convaincre, de considérer un moment les souffrances et les ruines qui en sont l'effrayant cortège, et dont même de loin l'on peut contempler l'horreur. Il n'est que trop facile de se représenter le commerce et les relations entre pays presque entièrement arrêtés ; les travaux agricoles et industriels interrompus en de vastes régions ; tant de villes, tant d'institutions de charité ou d'instruction dévastées et ruinées pour longtemps ; et surtout tant de familles, de diverses nations, accablées par les deuils les plus douloureux. Ah ! nos populations se rendent bien compte de l'extrême gravité des maux de la guerre, elles qui ont répondu avec un pareil empressement, avec un admirable élan de charité, à tous les appels, qui leur ont été adressés en faveur des victimes que ces luttes terribles laissent dans le dénuement et la misère.

Bien que, par la grâce de Dieu, nous n'ayons pas à souffrir directement des maux de cette guerre terrible, cependant, Nos Très Chers Frères, nous ne savons que trop, par ce qui se passe déjà et par ce que nous pouvons prévoir, que nous aurons nous-mêmes à souffrir des conséquences plus ou moins redoutables du conflit européen. Les relations entre les peuples sont aujourd'hui trop suivies pour que les principales nations de l'univers voient leur vie normale soudainement embarrassée et arrêtée par de tels tumultes, sans que tous les autres pays n'aient eux-mêmes à en souffrir dans leur existence. D'ailleurs, combien de nos familles comptent déjà de leurs fils exposés aux périls de ces combats d'outre-mer et vivent constamment dans l'anxiété des nouvelles douloureuses qu'elles peuvent chaque jour en recevoir.

Les maux de cette guerre ayant donc leur répercussion plus ou moins pénible chez tous les peuples de la terre, il n'est pas exagéré de dire, Nos Très Chers Frères, que la main de Dieu s'est aujourd'hui appesantie sur l'univers tout entier. Et, certes, quand on a réfléchi à toutes les prévarications des peuples et des individus qui signalent notre époque, on n'est pas étonné de voir la Justice divine châtier enfin par le sang et par les ruines de toute sorte tant de crimes publics et privés, tant de violations du droit et des préceptes divins, tant de persécutions exercées partout contre l'Eglise de Jésus-Christ et ses fidèles.

Que chacun donc, Nos Très Chers Frères, s'examine et voie ce qui, dans sa conduite, a pu provoquer la colère de Dieu ; que chacun s'humilie sous la main qui frappe et offre à Dieu, par sa pénitence personnelle, satisfaction pour les fautes publiques et privées. Car, nous le savons, si notre Dieu est le Dieu de justice, il est aussi le Dieu de miséricorde, et nous devons implorer de sa bonté la cessation de ce châtiment universel par le rétablissement de la paix.

Ce devoir de prier pour la paix, l'indication ne nous en est-elle pas venue déjà du Vicaire de Jésus-Christ lui-même ; et en quels termes pressants et en quelles circonstances solennelles a-t-elle été donnée puisqu'elle a comme marqué la fin d'un pontificat et le commencement d'un pontificat.

En effet, vous vous rappelez bien, Nos Très Chers Frères, que les dernières paroles du Pontife Pie X, de pieuse mémoire, furent une prière pour le rétablissement de la paix. Ce fut là comme le testament de ce saint Pontife, dont l'on peut même dire qu'il a été la première victime du conflit terrible auquel nous assistons, son coeur aimant n'ayant pu, sans se briser, supporter la prévision des maux qui menaçaient ses enfants des diverses nations.

Ces dernières prières de Pie X, elles ont été les premières supplications du nouveau Pontife son successeur. La première parole de Sa Sainteté Benoît XV fut, en effet, adressée aux chefs des peuples, pour leur demander de se hâter de rendre à leurs sujets les bienfaits de la paix. Et un peu plus tard, dès la première Lettre Encyclique, que tout récemment il adressait à tous ses fils de l'Eglise universelle, le Souverain Pontife déplorait en termes touchants les maux de la terrible guerre qui accable les peuples et implorait du Tout-Puissant la cessation du fléau qui désole l'univers. "Etant donné, s'écriait l'auguste Pontife, que les décisions des princes et de tous ceux qui peuvent apporter un terme aux atrocités et aux désastres dont Nous avons parlé sont entre les mains de Dieu, Nous élevons une voix suppliante vers le Seigneur et, au nom de tout le genre humain, Nous Nous écrivons : *Seigneur, accordez-nous la paix, en ces jours*. Que Celui qui disait de lui-même : *Je suis le Seigneur qui procure la paix* (Isaïe, XIV, 6-7), incliné à la miséricorde par nos prières, daigne promptement apaiser les flots de la tempête qui bouleverse la société civile et religieuse."

Vous ne manquez donc pas, Nos Très Chers Frères, faisant écho à la parole des Souverains Pontifes Pie X et Benoît XV, d'implorer souvent, dans vos supplications individuelles, la cessation du fléau qui sévit présentement sur le genre humain.

Mais, nous le savons par l'assurance même que Notre-Seigneur nous en a donnée, la prière collective a une puissance irrésistible sur le coeur de Dieu.

Or, il arrive que notre Souverain lui-même, par une proclamation récente du gouverneur général du Canada et suivant

la recommandation du gouvernement canadien, désire que le dimanche, 3 janvier prochain, soit *désigné comme jour d'humble prière et d'intercession à Dieu Tout-Puissant*, pour implorer, entre autres faveurs, celle *d'une paix prochaine et favorable, appuyée sur la bonne entente et qui soit durable*. Comme Nous trouvons très louable et très opportune cette désignation d'un même jour où, de toutes les parties du Canada, s'élève ainsi vers Dieu une supplication commune en faveur du rétablissement de la paix, Nous fixons Nous-même ce troisième jour du mois de janvier prochain, où dans tout le diocèse on fera des prières publiques pour obtenir ce bienfait de la miséricorde divine.

A ces causes, et le saint Nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o Dans toutes les paroisses et missions du diocèse, le dimanche 3 janvier prochain, on chantera la Messe votive solennelle *in tempore Belli*, tel qu'elle se trouve indiquée dans nos livres de chant. Cette Messe solennelle se chante avec *Gloria*, *Credo* et *une seule oraison*. A la fin de cette grand'messe, on chantera le Psaume *Miserere* avec l'Antienne *Da pacem*, le verset et l'oraison qui suit.

2o Le même jour, à l'office de l'après-midi ou du soir, on fera la procession dans l'église, avec chant des Litanies des Saints et des prières qui suivent.

3o Dans les Communautés religieuses, on fera les prières susdites à la suite de la messe conventuelle.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de notre Secrétaire, le vingt et un décembre mil neuf cent quatorze.

† L.-N. Card. BEGIN,

Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Eminence,

Jules LABERGE,

Secrétaire.

LA MESSE VOTIVE SOLENNELLE DU 3 JANVIER 1915

Pour les messes votives solennelles, en temps de deuil ou d'épreuves, on fait usage des ornements violets et, dans ce cas, on omet le *Gloria*, et le *Credo* ne se chante que le dimanche. C'est cette rubrique qu'il faudra suivre à la messe commandée pour le 3 janvier prochain.

Par ordre.

Archevêché de Québec, le 28 décembre 1914.

FEU M. L'ABBÉ J.-B. C.-DUPUIS

Monsieur l'abbé Jean-Baptiste Couillard-Dupuis, ancien curé de Notre-Dame de la Garde, décédé le 29 décembre courant au Pensionnat Saint-Louis de Gonzague, à l'âge de 62 ans, était membre de la Congrégation de la Sainte Vierge du Petit Séminaire de Québec et de la Société ecclésiastique Saint-Joseph.

JULES LABERGE, ptre,
Secrétaire.

Archevêché de Québec, le 29 décembre 1914.

L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Intention générale pour le mois de décembre approuvée et bénie par Notre Saint Père le Pape.

L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE ET LA VIE CHRÉTIENNE

La pratique de l'Apostolat de la Prière est un moyen facile de sanctifier sa vie. Un chrétien qui veut faire de sa vie entière un *hommage* au Créateur, en offrant chaque matin ses travaux et ses prières pour l'extension du règne du Sacré-Cœur, un chrétien qui a une dévotion filiale pour Marie, un chrétien qui a une dévotion solide au Sacré-Cœur et s'approche au moins tous les mois de la Table Sainte pour faire la communion réparatrice, est un chrétien qui sera fortifié par la grâce de Dieu et saura porter le joug de l'abnégation chrétienne.

C'est ce que fournissent les trois degrés de l'Apostolat de la Prière au chrétien qui veut être fidèle à ses engagements.

OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour la diffusion de l'*Apostolat de la Prière* dans le peuple.

Résolution apostolique. — Je serai fidèle aux pratiques de l'apostolat et travaillerai pour enrôler dans la grande armée de nouvelles recrues.

PARTIE NON OFFICIELLE

BONNE ANNÉE

A tous nos bons abonnés et à tous nos fidèles lecteurs : bonne et heureuse année. Paix et joie dans le Seigneur, malgré la guerre si cruelle et les atroces douleurs dont elle accable une grande partie de l'humanité. Que Dieu nous conserve à tous la fidélité dans l'accomplissement de toute sa loi, pour qu'il puisse nous en récompenser par la paix qu'il accorde aux hommes de bonne volonté.

En faisant des vœux pour ses lecteurs, la *Semaine religieuse* en fait aussi pour elle-même. Qu'elle puisse intéresser toujours ses lecteurs, les instruire, les édifier, même leur être agréable. Qu'elle ait la joie de voir ses lecteurs se multiplier et de nouveaux abonnés lui arriver chaque jour de l'année.

A tous paix et consolation dans le Seigneur.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

VERS LE BONHEUR

I.—LA VOCATION AU BONHEUR

Le monde existe en premier lieu pour Dieu, pour la manifestation extérieure de sa gloire. Toutes les créatures chantent à leur manière les louanges du Seigneur. Nous, qui sommes doués d'une âme raisonnable, nous devons le glorifier d'une façon plus excellente par la connaissance et l'amour de ses perfections, par nos paroles et nos œuvres, par la soumission à son bon plaisir et le fidèle accomplissement de son adorable volonté.

Dieu n'est point toutefois le but unique, exclusif de la créa-

tion. Il n'a pu créer qu'en communiquant en dehors de lui-même quelque chose de la bonté de son être ; et telle est sa sagesse, tel est son amour qu'il a voulu inséparablement associer à sa gloire le bien de ses créatures et en particulier notre propre félicité. Il nous a faits pour le bonheur, dont lui seul est la source et que nous trouverons un jour dans la contemplation immédiate de son ineffable beauté et la jouissance éternelle de ses suprêmes amabilités.

Le bonheur suppose l'absence de tout mal et la plénitude des biens qui comblent jusqu'au bord l'abîme de nos désirs et donnent à notre être son ultime perfection : il est la pleine satisfaction de tous nos légitimes appétits.

Nous tendons nécessairement au bonheur. Dans tous nos actes, dans toutes nos aspirations, au milieu même des erreurs de notre esprit et des égarements de notre cœur, toujours nous obéissons à cette tendance de notre nature puisque toujours nous cherchons une satisfaction.

Ce désir impérieux, universel, nécessaire de félicité ne saurait être pour nous le principe d'un éternel désenchantement. Il nous vient du Créateur lui-même et le Créateur — la science le proclame — n'a rien fait d'inutile dans ses œuvres ; on trouve infailliblement quelque part dans l'univers le bien qui convient à chaque créature, qui correspond à chacune de ses tendances ou de ses facultés et pour lequel elle éprouve ou subit une particulière attraction. Si le Seigneur a préparé, même pour des êtres privés de raison, l'air, le rayon de lumière, le son, l'aliment, le parfum, la goutte de rosée, l'objet qui répond aux exigences de leur nature et achève leur perfection, refusera-t-il à l'homme de parvenir au complet rassasiement du bonheur ? Il est sage, il est bon et n'aurait point allumé en nous cette soif brûlante de béatitude s'il n'eût voulu nous conduire à la réalisation de nos désirs et nous permettre d'atteindre la source où nous pourrions enfin pleinement nous désaltérer.

Dieu nous a, en effet, promis le bonheur. S'il exige de nous ici-bas des travaux, des fatigues et des sacrifices il nous a fait entrevoir des yeux de la foi, par delà les ombres de cette vie mortelle et les limites de la tombe, un séjour enchanté où il

n'y aura plus de mort, plus de larmes ni de douleur, ⁽¹⁾ mais l'immortalité, la paix, la lumière et la joie. *Les saints tressailliront d'allégresse dans leur gloire ; ils seront comblés de joie sur leurs couches d'honneur.* ⁽²⁾ *Ils seront enivrés, Seigneur, de l'abondance de votre maison ; vous les abreuverez au torrent de votre félicité.* ⁽³⁾

Quand nous souffrons, quand la terre nous fait sentir la vanité de ses promesses, le vide de ses biens et l'amertume de ses joies, ne nous laissons point abattre ni décourager ; sachons, par une confiante et amoureuse résignation, sanctifier les fatigues et les maux de la vie ; réjouissons-nous, car le bonheur nous attend. Si nous le cherchons où le Seigneur l'a placé, en suivant la route qu'il nous a lui-même indiquée, nous parviendrons au terme de nos désirs : nous serons pleinement rassasiés dans les cieux.

J.-E. LABERGE, ptre.

LITURGIE ET DISCIPLINE

SOLENNITÉ DU PATRON DE LA PAROISSE

Un de nos vénérables abonnés du diocèse de Rimouski nous écrit : « D'après la nouvelle rubrique les solennités ont disparu, du moins dans les églises où le prêtre est seul. *Quid* de la solennité du Patron de la paroisse ? Suit-elle le même rite ? Une réponse dans la *Semaine Religieuse* m'obligerait et beaucoup de mes confrères, curés. »

Le décret du 28 octobre 1913 ne supprime pas nos solennités transférées au dimanche en vertu d'indults concédés à la province ecclésiastique de Québec ; il ne vise que la solennité extérieure des fêtes fixées jusqu'ici au dimanche, comme par exemple la fête du Précieux Sang, celle de Saint Joachim, qu'on célébrait l'une le premier dimanche de juillet, l'autre le dimanche dans l'octave de l'Assomption de la Ste-Vierge.

Donc la fête du titulaire des églises paroissiales conserve le privilège de la solennité extérieure renvoyée au dimanche suivant, qui a été concédé en vertu de l'indult du 20 juin 1852. De plus, depuis le *Motu proprio* d'octobre 1913, les évêques peuvent fixer au

(1) Apoc. 21, 4.

(2) Ps. 149, 5.

(3) Ps. 35, 9.

dimanche la solennité extérieure de certaines fêtes de première ou de seconde classe, sans qu'il y ait besoin de recourir au Saint-Siège. Donc, la fête du titulaire des églises étant de première classe, il n'y a rien à craindre pour cette solennité.

Si la restriction apportée par Pie X au sujet de la messe *pro populo* doit s'appliquer aussi à nos indults spéciaux, le curé, seul dans une paroisse, n'a qu'à chanter la messe de la solennité de son titulaire et à renvoyer au lendemain la messe *pro populo*. C'est la solution que donne Velghe à un cas analogue dans sa *Liturgie Sacrée*, édition de 1914.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — S. G. Mgr Bruchési a fait un grand nombre d'ordinations, samedi, le 19 décembre. Il a élevé à la prêtrise trente-huit diacres, conféré le diaconat à vingt-sept sous-diacres et les ordres mineurs à trente-huit autres séminaristes du Grand-Séminaire de Montréal.

La cérémonie de l'ordination a eu lieu dans la cathédrale.

— Le 17 décembre, les paroissiens de Saint-Michel de Napierville ont célébré le cinquantenaire de l'ordination sacerdotale de leur curé, M. l'abbé L.-M. Taillon.

Cette belle fête religieuse et paroissiale, présidée par S. G. Mgr Bruchési, a réuni autour du vénérable jubilaire un grand nombre de prêtres, de parents et d'amis, au milieu desquels on remarquait l'honorable L.-O. Taillon, son frère, et Sir Rodolphe Forget, député de Charlevoix, son neveu.

A la fin de la messe des noces d'or, célébrée par le jubilaire, S. G. Mgr l'Archevêque a prononcé une allocution. Il a rappelé la belle carrière sacerdotale de M. l'abbé Taillon, puis il a donné lecture d'une dépêche du cardinal Gasparri, Secrétaire d'État papal, par laquelle Sa Sainteté le Pape Benoît XV envoyait au jubilaire la Bénédiction Apostolique.

M. l'abbé Taillon est né à Terrebonne, le 18 mai 1842. Il fit ses études à l'ancien collège classique de Terrebonne et au grand séminaire de Montréal, où il fut ordonné prêtre par S. G. Mgr J. Larocque, le 17 décembre 1864. Il fut vicaire à Varennes (1864-1870) ; desservant à Sainte-Philomène de Châteauguay, (1870) ; préfet des études au collège commercial de Terrebonne (1870-1871) ; desservant à Saint-Augustin des Deux-Montagnes (1871-1872) ; premier curé de Sainte-Monique des Deux-Montagnes (1872-75), où il commençait à construire l'église et le presbytère lors de son départ ; curé de Saint-Enfant Jésus, Montréal, (1875-1878), de Saint-Michel de Napierville, depuis 1878, c'est-à-dire depuis trente-six ans. Il a été nommé Vicaire forain en 1900.

— S. G. Mgr Breynat, évêque titulaire d'Adramyte et vicaire apostolique du MacKenzie, est de passage à Montréal. Avant de retourner dans son lointain vicariat apostolique il se rendra, probablement, à Rome.

Dans l'immense région qu'il a sous sa juridiction le service des postes n'est pas très rapide car, dit Sa Grandeur, bien que dans le sud de son Vicariat les gens aient appris l'existence du conflit qui ravage l'Europe, dans le nord, tout le monde ignore encore que la guerre désole les vieux pays ; et il est même probable que personne n'en entendra parler avant le mois de mars 1915.

En passant à Calgary, Mgr Breynat est allé visiter le Rév. Père Lacombe. Il l'a trouvé bien vieilli et très faible.

— Le Comité Central de l'A. C. J. C. a décidé de venir au secours des Canadiens-Français de l'Ontario dans la lutte qu'ils poursuivent pour la conservation de leur langue et de leurs écoles. Cette lutte s'annonce longue et coûteuse. Il faut de l'argent pour la soutenir. L'A. C. J. C. organise une souscription dans ce but.

L'Association de la Jeunesse a inauguré sa campagne en faveur des opprimés de l'Ontario par une réunion publique au Monument National, à Montréal. Un auditoire nombreux et enthousiaste a suivi avec grand intérêt les conférences solidement documentées qui ont été données sur la question scolaire de l'Ontario.

Ce qui donnait à cette réunion d'élite un caractère plus solennel, c'était la présence de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, entouré d'un nombreux clergé. C'était là, de la part de Sa Grandeur, l'approbation de la lutte soutenue par les Canadiens-Français de l'Ontario au nom des principes catholiques, qui veulent que les parents soient les maîtres de leurs enfants et non pas un gouvernement qui foule aux pieds les droits des parents.

Bien plus, Monseigneur Bruchési, à la demande du président, voulut bien adresser la parole : parole de sympathie et d'encouragement pour les opprimés de l'Ontario, pour ceux qui souffrent pour la justice et qui se voient forcés d'aller demander du secours chez leurs frères de la province de Québec, paroles de sages conseils aussi pour les braves lutteurs qui entreprennent de soutenir et de secourir nos frères persécutés.

Les discours furent prononcés par le Dr Baril, président de l'A. C. J. C., par les honorables sénateurs Landry et Belcourt, par M.-A.-T. Charron, président de l'Association d'Éducation de l'Ontario, et par M. Henri Bourassa.

Dès la fin de la séance les souscriptions commencèrent à être remises au trésorier du comité central.

Le mouvement de souscription en faveur de ceux qu'on appelle justement les Alsaciens de l'Ontario se répand par toute la Province. Québec se souvient.

— Cette année, le conseil municipal de Westmount, dans ses allocations annuelles aux institutions de bienfaisance, a mis complètement de côté les institutions catholiques. Cette omission est d'autant plus

regrettable que les catholiques possèdent un quart de la propriété imposable dans cette municipalité et que les institutions charitables catholiques, telles que l'hôpital des Incurables, l'hôpital Notre-Dame, l'orphelinat des Sœurs Grises et d'autres encore font le bien dans la population, sans égard à la nationalité ou aux croyances religieuses.

La commission scolaire catholique de Westmount a demandé au Conseil municipal de réparer cette injustice flagrante.

Ottawa. — M. l'abbé E. Rochon, curé de Papineauville depuis trente-quatre ans, est mort subitement à Ottawa où il était de passage.

M. l'abbé Rochon est né en 1850, à Sainte-Thérèse. Il fit ses études à Sainte-Thérèse, à Montréal, et à Ottawa. Il fut ordonné prêtre par S. G. Mgr Duhamel, en 1876. Vicaire, puis curé à La Passe (1876-80), il fut ensuite nommé curé de Papineauville (1880), poste qu'il a occupé jusqu'à sa mort.

L'église, le couvent et le presbytère de cette paroisse ont été élevés sous sa direction.

Les funérailles du défunt ont eu lieu dans son église paroissiale. Elles ont été présidées par S. G. Mgr Gauthier. A la tête des nombreux prêtres présents on remarquait Mgr Routhier, V. G. et MM. les chanoines Beauchamp et Bélanger.

L'oraison funèbre fut prononcée par M. l'abbé J. Chatelain, curé de Buckingham.

— Pour la défense de notre langue et par conséquent de notre foi persécutées, battues en brèche par les lois iniques du gouvernement de Toronto, l'Association Canadienne-Française d'Éducation a inauguré dans quelques centres ontariens où les nôtres sont en nombre une série de conventions régionales.

A ces réunions les commissions scolaires, les instituteurs et institutrices, les parents et le clergé, tout le monde est invité.

Quelques-unes de ces conventions ont déjà eu lieu, à Casselman, à Rockland, etc. ; elles ont été couronnées d'un grand succès.

Ces réunions où les chefs de la défense de la langue française dans l'Ontario rencontrent les soldats de la cause, reçoivent leurs demandes, connaissent leurs besoins, donnent les explications et les encouragements dont ils ont besoin pour continuer la lutte, sont de nature à relever les courages, à raffermir les énergies, à donner à nos compatriotes une fierté nationale plus grande, à les unir plus étroitement, à les convaincre davantage de la nécessité de combattre, à les pénétrer de l'esprit de corps, force irrésistible qui leur vaudra la victoire.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LA MANIFESTATION ANTIALCOOLIQUE DE LIMOILOU

Elle marquera une date importante dans l'histoire de notre Croisade de Tempérance.

Les résolutions qu'on y a adoptées, relatives à la réduction du nombre des licences de restaurateurs et de marchands de vins dans la cité de Québec et dont nous donnons, à titre documentaire, le texte complet, montreront que nos forces antialcooliques entendent mener la lutte jusqu'au bout.

Si les appels des amis de la Tempérance sont écoutés, — et il n'y a aucune raison de leur faire la sourde oreille, — le nombre des licences de restaurants sera réduit de 25 et les permis de marchands de vins pour la vente des liqueurs spiritueuses seront diminués de 58, dans la ville de Québec.

On voit que, si notre Législature, à qui elles s'adressent avec de nombreux et excellents motifs sur lesquels elles s'appuient, fait passer dans la loi, ces résolutions des tempérants, la cause qui nous est si chère aura remporté un succès, il nous semble, sans précédent.

Voici le texte des résolutions adoptées à l'unanimité par le nombreux auditoire de la réunion, tenue dimanche dernier, dans l'église de Limoilou, sous les auspices de la Ligue antialcoolique de Québec :

« Les amis de la tempérance réunis en grande assemblée publique, dimanche, le 27 décembre courant (1914), dans l'église paroissiale de Limoilou, sous la présidence de Son Honneur le maire Drouin, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire, ont adopté, à l'unanimité la résolution suivante :

« Ayant pleine foi et confiance dans le dévouement et les bonnes dispositions de la Législature, des chefs de partis et de Sir Lomer Gouin, Premier Ministre, en faveur des intérêts publics, notamment du mouvement de tempérance dans la province de Québec, nous demandons avec instance la réduction de 50 à 25 du nombre des licences de restaurants et de 108 à 50 quant

aux permis de marchands de vins pour la vente de liqueurs spiritueuses dans la cité de Québec, laquelle demande est fortement appuyée et recommandée par S. E. le Cardinal Bégin, S. G. Monseigneur l'Archevêque Roy, les sociétés de tempérance ainsi que par le clergé des comtés circonvoisins : Portneuf, Québec et Montmorency.

« Cette réduction du nombre des licences aura l'effet de supprimer les tentations et les occasions d'intempérance et assurera, en conséquence, la paix et la moralité publiques.

« La majorité des restaurateurs licenciés de Québec ne tiennent que des buvettes, au point qu'il n'y a pas, dans la ville, trois restaurants dignes de ce nom.

« Il a été constaté par les autorités tant civiles que judiciaires que, depuis l'application plus sérieuse de la loi des licences, à Québec, et la réduction du nombre des débits de boissons, le chiffre des infractions aux règlements de la cité et aux lois criminelles a considérablement diminué.

« Nous croyons fermement que la réduction projetée des restaurants, épiceries licenciées, assurera davantage la moralité publique à Québec. »

Suivent deux résolutions de remerciements, l'une au Maire et l'autre au Conseil de Ville de Québec, « pour l'aide substantielle donnée à la Ligue antialcoolique » dans l'accomplissement de son travail contre l'intempérance et l'autre au R. P. Maurice et aux paroissiens de Limoilou qui ont procuré l'occasion d'exprimer publiquement les résolutions et vœux concernant la diminution du nombre des licences à Québec.

« L'Action Sociale » ayant donné une copieuse analyse des discours importants prononcés, avant l'adoption de ces vœux, par le Rév. R. Lagueur, curé de Saint-Roch de Québec, les Honorables Thomas Chapais et F.-X. Lemieux, nous ne ferons que les résumer :

M. le curé de Saint-Roch fit voir quels obstacles il a fallu vaincre pour en arriver au point où nous en sommes aujourd'hui dans la lutte pour la Tempérance.

Il a d'abord été nécessaire, dit-il, de déraciner des préjugés multiples, puis de s'attaquer aux débitants de liqueurs qui, sentant que le terrain allait leur manquer tôt ou tard, firent cette proposition captieuse, doat les véritables apôtres de la tempérance ne voulurent point, de réduire le nombre des buvettes à une par mille habitants.

L'orateur montra, ensuite, le travail accompli auprès des législateurs de qui on a pu obtenir une diminution graduelle du nombre de licences et il ajouta que la Ligue antialcoolique est bien décidée à n'abandonner son œuvre d'assainissement et de rospérité que la tâche entièrement finie.

L'Honorable Thomas Chapais a parfaitement démontré que les débits de boisson ne donnent de rendement utile qu'à la bourse de leurs propriétaires. Ni la santé, ni l'intelligence, ni le cœur des buveurs d'alcool n'en profite. Pas même le commerce y trouve son compte. C'est ce que les pouvoirs publics, tant ici qu'à l'étranger, sont en frais de comprendre pour le plus grand bien de tous.

Le Président de la Ligue antialcoolique de Québec, l'Honorable Juge F.-X. Lemieux parla des désordres produits dans la société par l'alcoolisme et l'ivrognerie qui en est la fille. Il n'eut pas de peine à trouver dans son expérience personnelle des récits lamentables, allant à faire toucher du doigt ce que l'histoire de la criminalité et des ruines de toutes sortes mettent, chez nous, sur le compte de l'alcool, tueur d'énergie et de nobles sentiments.

Certes, on avait le droit de chanter, à Limoilou, dimanche dernier, le cantique aux allures martiales : En avant, marchons !

AUBERT DU LAC.

LA PROHIBITION À SAINT-PHILIPPE DE NÉRI

Nous apprenons avec plaisir que lundi, le 21 décembre, les paroissiens de Saint-Philippe de Néri ont approuvé un règlement de prohibition locale par une majorité de 31 voix.

Ce beau résultat est dû aux efforts et au dévouement de monsieur le curé, de la Ligue du Sacré-Cœur et de la Section paroissiale de la Croix Noire.

Nos félicitations.

LA TEMPÉRANCE À SAINT-LAZARE DE BELLECHASSE

Le 17 octobre dernier, le R. P. Géna, rédemptoriste, arrivait à Saint-Lazare pour commencer, le lendemain, à prêcher un triduum de Tempérance.

Les exercices de ce triduum furent suivis avec grande piété. Le temps et les chemins étaient exceptionnellement mauvais, mais ce ne furent pas des raisons, ces jours-là, pour empêcher les paroissiens de se presser nombreux dans leur belle grande église. Aussi, comme il fut beau et consolant le succès du triduum ! car, touchés par la grâce de Dieu et encouragés par les magnifiques instructions du Père prédicateur, sur 845 communians, 672 se sont fait inscrire dans la Société de la Croix Noire : 257 hommes, 318 femmes et 97 enfants au-dessus de 10 ans.

Ces braves gens ont droit à nos plus sincères félicitations ; espérons que le bon exemple qu'ils continueront à donner, fera prendre de généreuses et énergiques résolutions à ceux qui ont manqué de courage.

UNE DÉFAITE PARTIELLE

Le débat qui vient de se clore à la Chambre des représentants, à Washington, par la défaite de la résolution Hobson est assurément l'un des plus intéressants dont fassent mention les annales parlementaires du gouvernement des États-Unis.

Comme on le sait, cette résolution avait pour but de soumettre à tous les États de l'Union américaine, un amendement à la constitution, prohibant la vente, la fabrication, le transport, l'importation et l'exportation de toutes liqueurs alcooliques dans les limites du pays.

Le vote donné au sujet de cette résolution a été de 197 en faveur et 189 contre ; mais comme il fallait une majorité des deux-tiers de la Chambre pour valider cette résolution, il s'ensuit que c'est une défaite pour les prohibitionnistes.

Mais cette défaite n'est que partielle.

En effet, si l'on considère que les partisans de la prohibition nationale ont réussi à inscrire une mesure aussi radicale au feuillet de la Chambre, et si l'on considère en outre que la majorité des représentants s'est prononcée en faveur de la résolution Hobson, on conviendra que c'est déjà un résultat très encourageant pour les prohibitionnistes. Il est à peu près certain que ces derniers ne vont pas, aussitôt après ce premier échec, « jeter le manche après la cognée » : au contraire, la lutte se continuera plus ardente et plus tenace que jamais.

Dans le débat au sujet de la résolution Hobson, les partisans de la prohibition ont surtout combattu sur le terrain de la morale et de la santé publique ; les adversaires, eux, se sont retranchés sur le terrain des intérêts matériels et économiques. Pour ces derniers, la prohibition signifie une trop grande perte dans les revenus du Trésor ; d'où la raison principale de leur opposition. C'est dire que pour les adversaires la question d'argent l'emporte sur toute autre considération.

Mais la leçon qui se dégage de tous ces événements, c'est qu'aux États-Unis, comme en Russie à l'heure actuelle, les principes prohibitionnistes gagnent énormément de terrain.

Et peut-être qu'avant bien des années, le gouvernement américain, suivant l'exemple du gouvernement russe, prohibera à tout jamais la vente de l'alcool sans altérer considérablement ses revenus.

— *Echo de New Bedford.*

**LES
PRÉVOYANTS DU CANADA
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30 sep-
tembre 1914 - - - - - \$543,044.53

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1914.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,855.82
1913	349	24,492	47,957	428,745.81
1914 (30 sept.)	387	27,654	53,517	543,044.53

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous
aurez une idée des sommes énormes dont disposeront
Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer
les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,
Gérant-Général.

Bureau Chef : Édifice "DOMINION", 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, 134, Lockwell.

INSTALLATION
d'éclairage à l'électricité

ACCESSOIRES
et appareils électriques
de tous genres

Prix les plus bas

Goulet & Bélanger

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES**
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

P. C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1865.

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

BILLET POUR TOUTES
LES LIGNES
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

F. S. STOCKING, 32, St-Louis
QUÉBEC.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOEGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau : 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles de 1914 sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Nous avons reçu un envoi considérable du bréviaire Mame, No. 52, en 4 volumes, chagrin 1er choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée, format moyen: 4 x 6 pcs (le seul format en vente actuellement) prix \$10.

Aussi quelques exemplaires, reliure de luxe, en phoque et en maroquin aux prix de \$12, \$15 et \$18.

Faites nous parvenir votre commande dès maintenant car les premiers exemplaires vont s'enlever rapidement.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE ———— O

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande

ndeliers
e artis-
argent.
inalté-

ONS
tropie.

C

ÉE

AN.

lie.

C.



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorures, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gau'hier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E. M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J. A. T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - **QUEBEC.**

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC:

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS:

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles